

Communication désintégrée au service de l'enseignement ?

On ne tire pas sur une ambulance. D'accord, ce principe vaut ce qu'il vaut. Cependant, trop c'est trop ! Un exemple de plus fait déborder le verre et ne nous permet plus de rester dans l'expectative : Jusqu'à ces dernières années, l'organisation qui prévalait en ce qui concerne l'enseignement de soutien était assez acceptable. Les maîtres de soutien – une trentaine de personnes, en grande majorité des dames particulièrement engagées dans leur travail auprès des élèves en difficultés diverses – se répartissaient leur travail sur tout le territoire cantonal et en fonction des cercles scolaires en bonne entente avec les cadres du service de l'enseignement.

Certes, le service de l'enseignement vit une période de problèmes multiples – tant organisationnels qu'en ce qui concerne le personnel lui-même – mais nous constatons, avec les organisations syndicales, une déliquescence grave en matière de communication.

Au cas particulier, soudainement, au dernier après-midi du dernier jour avant la fin de l'année scolaire passée (début juillet dernier), les maîtresses et maîtres de soutien sont convoqués à une séance par le responsable du service de l'intégration. Au cours de cette séance, sans consultation, ni tambour ni trompette, on leur enjoint une nouvelle répartition du travail sur le territoire cantonal. Stupeur et surprise dans l'assemblée. Silence. Vacances...

Il faut savoir que le travail d'accompagnement des élèves dyslexiques, ou sujets à des troubles de l'attention ou du comportement, doit se vivre dans le lien à tisser et la confiance raffermie au fil des mois et dans la mesure du possible sur plusieurs années. Rompre soudainement lien et confiance, c'est quelque part traumatiser les élèves en question. C'est exactement ce qu'il s'est passé dans plusieurs situations suite à la séance de début juillet dernier.

Au cas particulier, dans la précipitation, sans aucune décision écrite ni indication du comment et du pourquoi, un élève de Châtillon qui a déjà dû, il y a une année et pour des raisons peu claires rompre le lien avec sa précédente maîtresse de soutien, a dû une fois encore quitter une nouvelle intervenante, en l'occurrence une maîtresse de soutien reconnue et chevronnée. Depuis la rentrée scolaire, cet élève ne bénéficie même plus du travail d'accompagnement professionnel par une personne formée à l'enseignement spécialisé : c'est une éducatrice qui effectue ce travail, une éducatrice qui évidemment n'a pas de formation pédagogique, ni encore plus évidemment de spécialisation pour un tel enseignement spécialisé. Cette éducatrice, par-dessus le marché, a bénéficié de vacances durant une dizaine de jours et l'élève en question n'a tout simplement pas été suivi durant cette période.

Il est à noter que ce n'est pas l'éducatrice en question qui est visée par notre intervention – elle n'y peut rien – mais bien les cadres de l'administration qui en l'occurrence n'appliquent pas du tout les normes minimales en la matière ni ne communiquent avec leurs partenaires de manière satisfaisante.

Le corps enseignant de Châtillon, la commission d'école, les parents de l'élève concernés ont tous écrit à Madame la Ministre et au Service de l'enseignement. Les parents ont fait une telle démarche le 22 août, ils attendent toujours un accusé de réception.

De qui se moque-t-on ?

Pour notre part, nous pouvons vivre avec des dysfonctionnements de communication – entre adultes – mais en aucune façon lorsque cela préterite gravement l'éducation de mineurs, et en particulier de mineurs en difficulté.

Le rôle de l'école est évidemment de veiller à une éducation appropriée pour tous les élèves, d'autant plus à la section de l'intégration, mais ici, l'exemple est patent et démontre qu'il y a grave dérive dans l'école jurassienne.

Dans ces conditions, nous demandons au Gouvernement :

1. Quelles mesures il entend prendre pour que la communication, la consultation et la prise de décision soit à nouveau adéquate au Service de l'enseignement et en particulier à la section de l'intégration ?
2. Quelles mesures il entend prendre afin de faire en sorte que le travail des maîtresses et maîtres de soutien soit à nouveau soutenu comme il se doit, reconnu pleinement, et pris en compte de manière pleine et entière ?
3. Quelles mesures il entend prendre pour que tous les élèves en difficulté dans ce canton aient droit à un enseignement spécialisé par des enseignants rompus au travail pédagogique et formés spécialement à cet effet ?

Delémont, le 1^{er} octobre 2014

Groupe Cs-Pop et Verts

André Parrat

